

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
PLAN DE RELANCE - 285 Transition énergétique	

Le Conseil Régional,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Règlement de l'Union Européenne n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, notamment son point 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le régime d'aides de l'ADEME SA.40264 modifié (SA.49422) exempté de notification relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, basé sur le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 du 17 juin 2014,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime d'aides de l'ADEME SA.40265 exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 basé sur le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 du 17 juin 2014,
- VU** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 L1111-9, L.1111-10, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
VU les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée par délibération n°18-5-11 du 6/12/2018,
VU la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
VU la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
VU la délibération du Conseil Régional du 22 mars 2018 approuvant la feuille de route de Transition écologique,
VU la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et notamment son programme « Transition énergétique »,
VU la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement de l'appel à projets 2020 « Unités de méthanisation en Pays de la Loire »,
VU la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la création de la SEM Croissance verte
VU la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Maurice PERRION, Éric THOUZEAU, Sophie BRINGUY, Emmanuelle BOUCHAUD, Jean GOYCHMAN, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Christophe CLERGEAU, Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré,

1 - Energies renouvelables

Appel à projets « Energies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents »

APPROUVE

le règlement de l'appel à projets « Energies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents », figurant en annexe 1.

Appel à projets régional Ademe-Région « Unités de méthanisation en Pays de la Loire »

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 2 213 441 €, telles que présentées en annexe 2 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant total de 2 213 441 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 2 ;

APPROUVE

le modèle de convention-type, figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type, pour les dossiers figurant en annexe 2.

3 - Stockage et innovations

Feuille de route hydrogène pour les Pays de la Loire

APPROUVE

la feuille de route hydrogène pour les Pays de la Loire, figurant en annexe 4.

4 - SEM Croissance verte

APPROUVE

le Pacte d'actionnaires de la SEM Croissance verte, figurant en annexe 5.

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire d'une dotation de 1 600 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n°285 "Transition énergétique".

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés au titre du rapport « Transition énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs